

Assemblée parlementaire de l'OTAN
Session de printemps
Paris – Palais des Congrès (Porte Maillot)
26-30 mai 2006

Note à l'attention des rédactions

Accréditations :

Les journalistes souhaitant suivre les travaux de la session de printemps de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN devront impérativement être accrédités. Le service de presse du Sénat français : presse@senat.fr tél : 00 33 (0) 1 42 34 25 13 15, rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06 est chargé de l'examen des demandes d'accréditations.

Conditions requises :

- Être titulaire :

- pour les journalistes français de la carte de presse (délivrée par la commission éponyme)
- pour les journalistes étrangers exerçant habituellement en France de la carte délivrée par le ministère français des affaires étrangères
- pour les journalistes accrédités auprès l'OTAN ou de l'UE, de la carte délivrée par ces institutions
- pour les journalistes accompagnant une délégation nationale, figurer sur la liste transmise par la représentation diplomatique du pays concerné.

- Fournir dûment complété le formulaire ci-joint, y compris une photographie d'identité ainsi que les photocopies du passeport et des documents susmentionnés.

Les badges d'accréditations pourront être retirés à l'accueil de l'AP-OTAN situé au 1er étage du Palais des Congrès à partir du vendredi 26 mai à 10h00.

Facilités mises en place pour Mmes et MM. les Journalistes :

Les séances plénières et les réunions de commission sont ouvertes à la presse (sauf décision de huis clos décidée par l'assemblée ou la commission).

Les débats en séance publique font l'objet d'un enregistrement audiovisuel. Les images seront mises à disposition des chaînes de télévision sur le Serte.

Une salle de presse est à la disposition des journalistes.

Des boîtiers son- permettront l'enregistrement des débats en séance plénière.

Un espace spécialement équipé permettra les prises de vue photographiques et la réalisation des interviews. Il sera installé au niveau 1 du Palais des Congrès dans l'espace VIP.

Le programme des conférences et points de presse organisés pendant la session sera affiché en salle de presse et mis à jour en permanence.

Les rapports et documents de travail seront à disposition des journalistes en salle de presse.

Les communiqués de presse seront à disposition des journalistes en salle de presse et pourront être adressés par mail aux journalistes qui le souhaiteront : inscription sur la liste de diffusion en salle de presse.

Un livret comprenant le programme détaillé de la session et la liste des participants sera remis à l'accueil.

D'ores et déjà Mmes et MM les journalistes peuvent recevoir un dossier de presse et consulter l'ensemble des informations mises à jour sur les sites internet suivant :

<http://www.nato-pa.int>

<http://www.assemblee-nationale.fr/international/otan.asp>

<http://www.senat.fr/international/otan.html>